

POUR LA FORMATION EN MANAGEMENT DE L'AVOCAT ENCADRANT

La FNUJA, réunie en Congrès à Bordeaux du 28 au 31 mai 2025,

*Vu la motion de comité de la FNUJA à Paris le 13 janvier 2007 sur la sanction de l'obligation de formation continue,
Vu la motion de la FNUJA réunie en Congrès en Guadeloupe du 16 au 19 mai 2023 intitulée « Le parcours de collaboration libérale »,*

Vu la motion de comité de la FNUJA à Marseille le 5 avril 2025 intitulée « Investir la rencontre annuelle »,

CONNAISSANCE PRISE des études et statistiques sur le mal-être ressenti par les avocats, les élèves-avocats et le personnel salarié travaillant au sein de cabinet d'avocats, et du besoin exprimé par les avocats de bénéficier de formations en management,

CONSIDERE que l'absence de management au sein des cabinets a des conséquences négatives sur son fonctionnement et son développement,

ESTIME que le suivi de formation en management présente un véritable intérêt tant pour l'avocat encadrant que pour les membres de son cabinet (collaborateurs, salariés, juristes, secrétaire juridique, étudiants, élèves-avocats),

DEPLORE l'absence d'une offre de formations en management suffisante, accessible et dispensée au titre de la formation continue sur tout le territoire pour permettre à l'ensemble des avocats encadrants de se former régulièrement et efficacement à ces outils,

AFFIRME qu'une généralisation des formations en management à destination de l'avocat encadrant permettra de doter les cabinets des moyens et outils techniques pour bénéficier de ces bienfaits,

En conséquence,

EXIGE :

- le développement de l'offre de formations en management avec des modules spécifiques dédiés :
 - A la relation avocat encadrant / collaborateurs,
 - A la relation avocat encadrant / élèves-avocats,
 - A la relation avocat encadrant / salariés de cabinet ayant une intervention juridique,
- une large diffusion et communication sur ces offres de formation via, notamment, leur insertion dans les catalogues de formations élaborés par le Conseil national des barreaux (CNB), par les Centres régionaux de formation professionnelle des avocats, par les organismes de formations et par les Ordres,



FNUJA

LES JEUNES AVOCATS

Fédération Nationale des **Unions de Jeunes Avocats**

motion

- la mise en place de dispositifs incitatifs, par les Ordres, à suivre ces formations,

S'ENGAGE à développer et proposer des offres de formation en management à destination des avocats encadrants,

S'ENGAGE à poursuivre ses travaux sur les enjeux liés au développement de l'offre de formation en management pour les avocats encadrants et à son suivi.